

Déconfinement. Ce qu'il faut savoir sur la réouverture des écoles primaires à Pont-Audemer

Déconfinement. Ce qu'il faut savoir sur la réouverture des écoles primaires à Pont-Audemer

Comment va se passer la "rentrée scolaire" à partir du 12 mai dans les écoles primaires de Pont-Audemer (Eure) ? Le maire Michel Leroux a répondu à toutes nos questions.

Publié le 9 Mai 20 à 9:32



Le maire de Pont-Audemer, Michel Leroux, a répondu à toutes les questions relatives à la rentrée dans les écoles primaires (@photo d'archives Eveil de Pont-Audemer)

C'est officiel depuis les dernières annonces du **Premier ministre Edouard Philippe**, tous les élèves de **grande section de maternelle**, de **CP** et de **CM2** feront leur **rentrée post-confinement** ce mardi 12 mai.

A **Pont-Audemer (Eure)** la préparation de cette rentrée a donné lieu à de nombreux échanges entre le maire **Michel Leroux** et son équipe d'une part, les employés communaux et les directeurs d'établissement.

Comment garantir la sécurité des **élèves**, du **corps enseignant** et des **employés communaux** ? Comment gérer le flux des enfants ? Y aura-t-il de la **cantine**, du **périscolaire** ? Michel Leroux a accepté de répondre à nos questions, point par point, ce jeudi 30 avril 2020. D'éventuelles précisions ont été apportées depuis, par communiqué, et figurent le cas échéant dans cet article.

* Quand est prévue la reprise des enseignants ?

Les enseignants d'école « reprendront » le 11 mai pour installer et préparer la reprise des enfants, le 12. Comme indiqué plus haut, certains enseignants et membres de la communauté éducative ont d'ores et déjà beaucoup travaillé sur cette rentrée.

*** Qui reprendra le chemin de l'école le 12 mai ?**

Les élèves de grande section de maternelle et de CP et CM2 « ouvriront le bal » le mardi 12. Ces classes, jugées « stratégiques » dans la scolarité des enfants, seront donc les premières à reprendre. Le 18 mai prochain, les CE1, CE2 et CM1 suivront leurs camarades et, le 25 mai prochain, ce sera au tour des élèves de petite section et très petite section de maternelle. « Tout ceci sous réserve de changements d'ici là », rappelle Michel Leroux.

*** Comment faire si j'ai un enfant en CP et un autre en CE1 (qui ne reprennent donc pas l'école les mêmes semaines) ?**

« Les directeurs d'école vont être vigilants à ces situations pour éviter aux parents de devoir rester chez eux pour garder un seul enfant. L'objectif n'est pas de mettre les familles en difficulté. Le cas par cas sera géré par les équipes de chaque école », confirme le maire.

*** Combien y aura-t-il d'élèves par classe ?**

À Pont-Audemer, comme l'a fixé le Premier ministre, il n'y aura pas plus de 15 élèves par classe.

« Nous pensons plutôt à 10 à 15 en réalité. Les équipes pédagogiques vont faire elles-mêmes les groupes et ces groupes identifiés viendront en classe à tour de rôle, par roulement. Nous voulons éviter le brassage des enfants et les contacts. »

*** Quelles mesures de sécurité vont être mises en place ?**

« Dans chaque école de Pont-Audemer, il y aura un référent sanitaire. La plupart du temps, c'est un personnel volontaire et présentant toute la rigueur nécessaire à la situation », détaille Michel Leroux.

Deux grands nettoyages par jour

« Un nettoyage approfondi de chaque école sera fait deux fois par jour par le personnel de la collectivité et l'équipe pédagogique également. Les espaces seront aérés autant que possible et le personnel aura des masques [la Ville les fournira au personnel de la collectivité et l'Éducation nationale, aux équipes enseignantes. Les masques n'ont pas été imposés pour les enfants de primaire, ndlr]. La Ville fournira aussi savon et papier essuie-main pour chaque établissement. » Michel Leroux l'assure : la distanciation d'au moins un mètre sera respectée dans les classes. « Et si ce n'est pas possible, on réduira le nombre d'enfants dans chaque classe. »

*** Y aura-t-il une cantine ?**

Michel Leroux l'indique,

« Elle sera assurée par la collectivité (mairie). On est en train de voir avec notre prestataire, mais ce que l'on peut déjà dire, c'est que les repas servis seront froids, pour éviter les assiettes, les couverts et leur manipulation. Et, en fonction de la configuration de chaque site, le nombre de services pourra être augmenté. Les enfants mangeront dans des lieux différents, les salles de cantine ou dans leur salle de classe. On dispatchera les enfants sur le site. »

Quid du « périscolaire » ?

Dans un communiqué envoyé aux médias le jeudi 7 mai, la municipalité de Pont-Audemer indique qu'il y aura reprise du « périscolaire » (la garderie) « le 12 mai matin aux horaires habituels pour tous les enfants » et que « les conditions d'accueil seront affinées en fonction du nombre d'enfants présents. »

*** Pourrai-je accompagner mon enfant dans la classe ?**

« Non, les règles ne changent pas. Les consignes seront affichées sur les barrières à l'extérieur pour les parents qui sont, d'ailleurs, invités à respecter, eux aussi, les gestes barrière au mieux. »

Pour rappel, la **Communauté de communes** Pont-Audemer Val de Risle ([CCPAVR](#)) gère la compétence scolaire pour 32 communes mais uniquement la partie financière. Chaque maire reste le référent en matière d'organisation interne. Les règles ci-dessus sont valables uniquement pour les écoles primaires de Pont-Audemer. Chaque parent est invité à se renseigner dans l'école de son ou ses enfants, pour des détails plus précis sur l'organisation dans chaque école. Pour la restauration scolaire et le périscolaire, on peut joindre la Direction de l'action sociale au 02 32 41 69 78.